



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



International
Plant Protection
Convention

RAPPORT

Atelier Régional 2021 de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux pour l'Afrique

21-24 Septembre 2021



African Union



Inter-African
Phytosanitary Council

Procédure de l'atelier :

L'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique s'est tenu virtuel en raison de la pandémie de Covid-19. L'atelier était organisé en trois sessions :

- Session 1 : Projets de normes et de recommandations de la CMP
- Session 2 : Activités régionales
- Session 3 : Problèmes de mise en œuvre et processus d'établissement de normes

L'atelier était prévu de 11h00 à 14h00, Heure de Rome, tous les jours pendant quatre jours et s'est déroulé en français et en anglais.

Le Dr Lucien KOUAME KONAN (Bureau de la CMP), Mme Luiza MUNYUA (CPI-UA) et M. Descartes KOUMBA (Secrétariat de CIPV) ont présidé les travaux de l'atelier.

Objectif de l'atelier :

- Sensibiliser les Parties contractantes aux programmes et activités régionaux de la CIPV en cours
- Examiner et discuter des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
- Discuter des moyens de faire avancer la santé des végétaux en Afrique

1. Session d'ouverture de l'atelier régional

1.1. Mots de bienvenue

Introduction:

L'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique s'est tenu virtuellement du 21 au 24 septembre 2021. La réunion a été organisée par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en collaboration avec l'Union africaine-Conseil phytosanitaire interafricain (UA-IAPSC) sous le thème de **l'héritage l'Année internationale de la santé des plantes**. En moyenne à 46 participants ont pris à l'atelier incluant entre autres les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV, l'UA-IAPSC, le Secrétariat de la CIPV et des représentants des bureaux régionaux et sous régionaux de la FAO en Afrique.

Cérémonie d'ouverture

La séance d'ouverture de l'atelier régional de quatre jours de la CIPV pour l'Afrique a été présidée par le Dr Jean Gérard MEZUI M'ELLA, directeur de l'UA-IAPSC. Dans son allocution d'ouverture, il a souhaité la bienvenue et remercié tous les participants pour avoir pris le temps d'assister à cet important atelier régional pour l'Afrique. Il a apprécié la coopération et la collaboration entre l'UA-IAPSC, la CIPV, la FAO et les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) dans le traitement des problèmes de santé des végétaux.

Secrétariat de la CIPV

Avec un message vidéo, le Dr Avetik NERSISYAN, au nom du Secrétariat de la CIPV, a souhaité la bienvenue à tous les participants à l'atelier régional de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour l'Afrique 2021. Dans ses remarques, il a reconnu 2021 comme une année de transition car au cours de la dernière année, la pandémie de Covid-19 a détruit et changé la vie des gens. Il a apprécié la façon dont les gens sont restés résilients et ont coopéré pour briser la barrière géographique et ont travaillé ensemble dans ce monde numérique. Il a apprécié la réunion virtuelle réussie tenue pour la première fois dans l'histoire de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et comment la pandémie n'a pas pu arrêter les activités qui soutiennent la sécurité alimentaire et le commerce sûr des végétaux et des produits végétaux à l'échelle mondiale. Il a souligné l'importance de l'atelier régional comme une autre occasion de travailler ensemble pour partager des idées et coopérer pour renforcer la santé des végétaux dans la Région africaine. Il a souligné que l'examen des normes en équipe est important car les normes sont la clé du commerce international.

ADG du Bureau régional FAO Afrique

Dans son allocution de bienvenue, le Directeur général adjoint du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, le Dr ABEBE HAILE Gabriel, a apprécié l'invitation à l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique et la collaboration entre l'UA-IAPSC et la FAO. Il a mentionné que les plantes sont les piliers de la vie, les plantes sont responsables de 80% de la nourriture que nous mangeons et de 98% de l'oxygène que nous respirons, mais pourtant elles sont continuellement menacées. On estime que 40% des cultures alimentaires sont perdues à cause des ravageurs et des maladies des plantes et cela affecte la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'environnement, le commerce et la qualité des aliments. Il a mis l'accent sur l'apparition croissante de parasites et de maladies des plantes transfrontalières indigènes et non indigènes en Afrique qui ont un impact sur les moyens de subsistance ruraux, le développement économique et la biodiversité à travers le continent. Il a également mentionné des exemples de ravageurs des plantes qui affectent actuellement la production agricole en Afrique, tels que la chenille légionnaire d'automne, les mouches des fruits, le criquet pèlerin et les criquets migrateurs africains, entre autres. Il a fait remarquer qu'il est nécessaire de prévenir la propagation des ravageurs et des maladies des plantes et que la FAO s'est engagée à collaborer avec tous les partenaires de développement et les gouvernements dans la lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes.

AUC DARBE

Dans son accueil, le Dr Godfrey BAHIGWA, Directeur de l'AUC-DARBE a félicité le travail effectué par la FAO et sa CIPV qui visent à garantir que des normes internationales pour les mesures phytosanitaires sont élaborées pour soutenir la santé des plantes. Il a mentionné qu'une population estimée à 9,5 milliards de personnes dépend de l'agriculture et que d'ici 2050, la population sera doublée. Il a souligné qu'il vaut mieux prévenir que guérir, en empêchant la propagation et l'introduction de parasites dans de nouvelles zones est une responsabilité partagée. Il a en outre souligné la nécessité de parler d'une seule voix, par conséquent l'établissement de normes est la responsabilité de tous et a exhorté les États membres à s'engager davantage et à discuter des questions relatives à la santé des plantes. Il a informé les participants sur la Stratégie phytosanitaire pour l'Afrique qui sera présentée aux Ministres responsables de l'Afrique. Il a déclaré l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique officiellement ouvert.

2. Organisation de l'atelier et questions administratives

2.1. Élection du rapporteur

Après consultation avec les participants à l'atelier, Mme Luiza MUNYUA de l'UA-IASPC a confirmé les rapporteurs de l'atelier régional de la CIPV pour les pays nommés comme suit :

- **Langue française:**
 - Sénégal : Papa MASSAR FALL ;
 - Côte d'Ivoire : Angel YAO/ Rose KOUASSI

-
- **Langue Anglaise:**
 - Botswana : Velleminah S. PELOKGALE ;
 - Namibie : Margaret MATENGU

1.2. Adoption of the Agenda

L'Agenda de l'atelier a été présenté par Luiza MBURA MUNYUA et adopté par les participants sans modifications.

3. Questions administratives

3.1. Participants list

La liste des participants à l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique est présentée en annexe de ce rapport.

4. Mises à jour sur la gouvernance et les questions stratégiques

4.1 Gouvernance et stratégie (CPM, Bureau CPM)

La mise à jour détaillée de 2021 sur la Gouvernance et la stratégie a été présentée par M. Lucien KOUAME KONAN. Il a donné un bref aperçu de la CIPV, en tenant compte des quatre étapes de l'année 1881 à 2018 et du processus qu'elle a suivi depuis l'adoption initiale jusqu'aux révisions ultérieures. Il a présenté la mission, la vision et les objectifs de la CIPV. Une brève explication sur les activités principales de la CIPV a été donnée, à savoir les paramètres standard, la mise en œuvre et le développement des capacités, la communication et la coopération internationale et la facilitation du commerce et ePhyto. Il a poursuivi la présentation de la structure du Secrétariat de la CIPV, qui comprend l'Unité d'établissement des normes, l'Unité de mise en œuvre et de facilitation, l'équipe d'intégration et de soutien et l'équipe ePhyto.

Concernant les réalisations 2021, la gouvernance et la stratégie de la CIPV, M. KOUAME KONAN a présenté les réunions tenues et les décisions prises par la CMP.

Il a souligné les points suivants :

- Une première réunion virtuelle du CPM a réuni trois cinquante (350) participants, cent vingt-deux (122) parties contractantes et 40 organisations partenaires
- La réunion virtuelle du Groupe de planification stratégique de la CIPV a réuni soixante (60) participants de trente (30) ONPV, six (6) ORPV et le Secrétariat de la CIPV.
- Il a également présenté les décisions qui ont été prises comme suit :
- L'adoption du cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 et onze (11) normes (7 NIMP et 7 PT) et recommandation de la CMP sur l'aide alimentaire.
- La création de trois groupes de discussion de la CMP sous les auspices de la mise en œuvre du cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, Changement climatique et organismes nuisibles des végétaux et celui sur la communication.

- Opérationnaliser l'organe consultatif technique de l'IYPH 2020 pour qu'il fonctionne comme un organisme prédateur de la CIPV pour la planification et l'organisation de la première conférence des conférences et des webinaires de l'IYPH.
- Encourager les parties contractantes à se porter volontaires pour accueillir la première conférence IYPH
- Soutenir le processus visant à établir la célébration par le système des Nations Unies d'une Année internationale de la santé des végétaux le 12 mai de chaque année.
- Encourager les Parties contractantes à la CIPV à soutenir la proposition de respect par le système des Nations Unies et à assurer la liaison avec les homologues à la conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies pour faciliter leur approbation.

M. Lucien KOUAME KONAN a également présenté les plans qui portaient sur :

- Établissement des trois groupes de discussion de la CMP et élaboration de la nouvelle stratégie de communication de la CIPV ;
- Héritage de Anne internationale la Santé des végétaux (Soutenir la Zambie dans le processus de proclamation de l'IDPH).

Aucun commentaire n'a été fait sur la présentation.

4.2. Comité des normes

La mise à jour sur les activités du Comité des normes (CN) a été présentée par M. Ezequiel FERRO, Président du Comité des normes. Il a présenté les principales activités qui se sont déroulées de 2020 à 2021. Il a mentionné qu'en 2020, le Comité des normes a tenu trois réunions virtuelles et huit réunions en 2021. Cependant, le CN est déterminé à tenir deux réunions supplémentaires en novembre 2021. Il a également indiqué que pendant les sessions de réunion, le CN a convenu d'avoir des représentants supplémentaires des ONPV pour observer les réunions virtuelles du CN en tant qu'observateurs silencieux et cela a été accepté par le Bureau de la CMP.

M. FERRO a présenté les membres actuels du SC qui se composent de vingt-cinq (25) membres et quatre membres viennent d'Afrique, M. David KAMAGIRA du Malawi, Mme Alphonsine LOUHOUARI TOKOZABA du Congo et a également présenté les nouveaux membres du SC pour l'Afrique, M. Theophilus MWENDWA MUTUI de Kenya et M. Prudence ATTIPOE du Ghana. Il a remercié les anciens membres du CS M. Moses ADEGBOYENGA ADEWUNI du Nigeria et M Antonio TAVARES de Guinée-Bissau pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pendant leur mandat.

Un cadre normatif 2020-2021, des projets de NIMP et des consultations en cours ont été présentés, où la première consultation consistait en sept (7) projets de NIMP et la deuxième consultation se déroulant du 1er juillet 2021 au 30 septembre consistait en neuf (9) projets de NIMP. Il a exhorté les Parties contractantes (PC) à examiner et à faire des commentaires substantiels et techniques à la NIMP 38) et à la spécification 71 (Annexe critères pour déterminer le statut d'hôte des mouches des fruits sur la base des informations disponibles).

Une présentation sur les futurs travaux du SC a été faite comme suit :

- Poursuivre la supervision des quatre groupes techniques de la CIPV
- Discussion et suivi du Cadre Stratégique 2020-2030
- Collaborations avec le CI et ses Sous-groupes
- Lors de sa réunion de novembre, la révision des projets de NIMP et de recommandations pour adoption
- Continuer les révisions des projets de NIMP via le système de commentaires en ligne (OCS) pour garantir des NIMP de haute qualité
- Continuer les discussions et les décisions par voie électronique
- Examiner les recommandations TFT de l'appel à sujets 2021

Au terme la présentation, Dr Jean Gérard MEZUI M'ELLA le Directeur de l'UA-IAPSC a remercié M. FERRO pour la présentation, il a voulu connaître la performance des membres nommés du CN de la région africaine et a également soulevé une préoccupation sur les normes du manioc qui est un problème majeur, en particulier sur le mouvement du matériel génétique du manioc.

M. FERRO a répondu en informant la réunion que les membres du CN de la Région africaine sont très actifs, bien que les deux autres soient encore nouveaux au sein du Comité, et que Alphonsine et David sont très actifs et la Région africaine devrait être très fière d'eux.

En ce qui concerne le manioc, il a dit qu'il pourrait avoir une norme de produit si la Région Afrique sollicite l'aide de la CIPV sur la norme de produit de ce produit particulier. Il a demandé aux Parties contractantes de soumettre un projet de proposition.

Cependant, il a exhorté les ONPV à travailler en collaboration avec les chercheurs et les universités pour développer des normes spécifiques pour le manioc.

4.3 Comité de mise en œuvre et de développement des capacités

Une présentation enregistrée sur la mise à jour du Comité de mise en œuvre et de renforcement des capacités (CI) a été présentée par M. Dominique PELLETIER, le président du CI. Dans sa présentation, il a expliqué que le CI est un organe subsidiaire de la CMP et qu'il est composé de douze (12) membres (7 représentants régionaux et 5 experts) et de deux (2) représentants du Comité des normes et du Comité technique de l'Organisation régionale de protection des végétaux. Il a expliqué les principales activités du comité, qui consistent principalement au suivi et à soutenir la mise en œuvre de la CIPV ainsi qu'à renforcer les capacités phytosanitaires des Parties contractantes.

Il a fait le point sur les réunions qui se sont tenues virtuellement en raison de la pandémie de Covid-19, neuf (9) se sont tenues en 2020 et six réunions en 2021 et a prévu deux réunions aux mois de septembre et novembre 2021. Il a également présenté les sous-groupes et les équipes du CI et a fourni une liste de guides IPPC et

de matériel de formation qui ont été récemment traduits en français et de nouvelles publications sur le guide sur le statut des ravageurs et une vidéo sur les normes relatives aux mouches des fruits ainsi que celles en cours d'élaboration.

La mise à jour sur le programme NRO et l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) a été présentée, où le CI a approuvé la stratégie ECP pour 2020-2030. Concernant le groupe de travail sur les conteneurs maritimes (SCTF), le présentateur a informé la réunion qu'une présentation distincte serait faite, Mme Faith NDUNGE. Cependant, il a mentionné que le Bureau de la CMP a accordé une prolongation d'un an au mandat de la SCTF qui s'étendra jusqu'en décembre 2021.

Les autres domaines abordés dans la présentation étaient :

- Système de mise en œuvre, d'examen et de soutien, qui a été établi pour surveiller la mise en œuvre de la CIPV et de ses normes et pour fournir un soutien si nécessaire.
- Programme mondial de surveillance phytosanitaire

Concernant le PCE, les ONPV ont été encouragées à consulter le CI pour les aider néanmoins avec le PCE ; les ONPV auraient besoin de trouver un donateur pour financer l'ensemble du processus.

Aucun commentaire n'a été fait après la présentation.

5.0 Projets de normes et de recommandations CPM

5. 1 Projet de NIMP Révision de la NIMP 4 : Exigence pour l'établissement zone exempte d'organismes nuisibles (2009-002)

Le projet de révision de la NIMP4 a été présenté par M. David KAMANGIRA, membre du Comité des normes pour la région Afrique. Il a informé la réunion que le premier projet de consultation de la CIPV pour la période du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021 est toujours en cours, cependant la plupart des pays n'avaient pas fourni leurs commentaires au moment de la réunion et il a exhorté les ONPV à le faire. Dans sa présentation, il a présenté le contexte du projet de révision de la NIMP 4, le travail effectué par le Comité des normes depuis l'adoption de la NIMP, les nouvelles informations et orientations au fil des ans qui ont conduit à l'approbation du projet pour la première consultation et les raisons des révisions. Il a affirmé que les exigences standard pour l'établissement et l'utilisation de zones exemptes d'organismes nuisibles sont une mesure phytosanitaire et que la norme ne couvre donc pas les zones de production ou les sites de production exempts d'organismes nuisibles, dont une exigence peut être trouvée dans la NIMP 10.

Il a souligné la révision prenant en considération les nouvelles orientations qui ont été ajoutées pour relier le projet à l'article IV.2 (e) de la CIPV et de la NIMP :

- Zone exempte d'organismes nuisibles (ZE) est une mesure phytosanitaire qui peut être utilisée pour faciliter le commerce et protéger les ressources végétales.
- Les ONPV devraient considérer une ZE comme des mesures phytosanitaires suffisantes utilisées pour établir ou maintenir la ZE et devraient être basées sur le risque phytosanitaire évalué.
- Les mesures phytosanitaires utilisées pour établir ou maintenir la ZE doivent être basées sur le risque phytosanitaire évalué.
- Le ZE peut être appliqué à un comté entier ou à une partie de celui-ci.

Il a élaboré sur les principaux problèmes de rédaction tels que : basés sur les risques, les exigences de surveillance, les zones tampons et les problèmes environnementaux. Il a conclu sa présentation en fournissant des informations pertinentes et des problèmes de mise en œuvre potentiels et a invité les Parties contractantes à fournir des commentaires de fond et techniques et non des commentaires éditoriaux sur le projet et à utiliser le système de commentaires en ligne. Il a exhorté les parties contractantes à faire partie intégrante de l'élaboration des normes. Il a en outre informé la réunion qu'un rappel a été envoyé aux Parties contractantes pour qu'elles fassent des commentaires et que ce qui a été reçu jusqu'à présent étaient des commentaires éditoriaux et son appel a été ancré par le président qui a souligné l'importance des commentaires lorsque les NIMP sont en cours d'examen.

Les commentaires reçus étaient d'ordre rédactionnel non substantiels ou techniques.

5.2 Projet de NIMP : projet d'annexe à la NIMP 20 : Utilisation d'une autorisation d'importation de spécifications (2008-006)

M. David KAMANGIRA, a présenté le projet d'annexe à la NIMP 20. Il a donné un aperçu de la révision et du processus par lequel le projet a été approuvé par le Comité des normes en mai 2021. Il a expliqué que l'autorisation spécifique d'importation (SIA) fournit un consentement officiel pour l'importation d'articles réglementés spécifiques. Il a souligné que le SIA ne remplace pas l'obligation des ONPV du pays importateur de communiquer sur les exigences phytosanitaires du pays. Cependant, le SIA peut être utilisé lorsque le consentement officiel est nécessaire et lorsque les exigences phytosanitaires n'ont pas été établies et également lorsque l'importation serait interdite.

Il a décrit la section principale de la révision pour SIA qui étaient :

- Éléments de SIA sur les exigences minimales en matière d'information
- Utilisations possibles du SIA
- Responsabilités (Les ONPV importatrices, les ONPV exportatrices, les importateurs et les exportateurs)

- Autorisation générale d'importation.

Il a conclu la présentation en fournissant le lien entre les consultations en cours et le rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts. Les Parties contractantes ont été invitées à fournir des commentaires de fond et techniques, et à indiquer également les domaines spécifiques sur lesquels les Parties contractantes ont identifié des lacunes. Il a en outre conseillé aux parties contractantes qui ont soumis des commentaires de continuer à les soumettre à la discussion.

Commentaires/Questions/Recommandations : Un commentaire sur la section 4.2 a été présenté Mme Alphonsine LOUHOUARI TOKOZARA du Congo et également membre du CS, elle a expliqué que l'ONPV du Congo Brazzaville a supprimé le « quand c'est nécessaire » et devrait être enregistré comme un commentaire de la Région africaine. Elle a également indiqué qu'ils ont supprimé la section 4.3.

5.3 Projet de NIMP : Révision de la NIMP 8 : Exigence pour l'utilisation des rayonnements en tant que mesure phytosanitaire.

M. David KAMANGIRA a fait une présentation sur le processus de développement pour la révision de la NIMP 8 : au fur et à mesure que des mesures phytosanitaires ont été élaborées. La même année, il a été recommandé par le SC et le CMP l'a ajouté au programme de travail en tant qu'exigences pour l'utilisation des rayonnements en tant que mesures à ajouter à la NIMP 18. Depuis lors, différents types de traitement ont été ajoutés :

- Températures
- Fumigation
- Températures modifiées
- Produits chimiques
- Irradiation

Il a en outre expliqué que le sujet avait été ajouté avec la priorité numéro 2 et par la suite il a été changé en priorité 3 par la CPM 10 en 2015 et déplacé vers la priorité 1 par le SC en 2020. Il a expliqué la raison d'être de la révision de la NIMP 18 :

- Mettre à jour et intégrer les développements récents de la technologie d'irradiation
- Pour s'aligner sur les normes déjà adoptées

M. David KAMANGIRA a informé à plusieurs reprises la réunion que le premier projet de la CIPV pour consultation était toujours disponible pour commentaires jusqu'au 30 septembre 2021 et que les parties contractantes ont donc été encouragées à ajouter leurs commentaires de fond et techniques.

Après la présentation, le Kenya a indiqué qu'il avait réussi à parcourir les documents. Aucun commentaire n'a été fait cependant, ils ont suggéré l'ajout d'une référence à CODEX Alimentarius (1993), Norme générale révisée sur les aliments (2003).

5.4 Projet d'amendements de 2021 à la NIMP 5 : Glossaire des termes phytosanitaires (1994-001)

Le projet d'amendements de 2021 à la NIMP 5: Glossaire des termes phytosanitaires a été présenté par M. David KAMANGIRA. Il a informé les Parties contractantes que le glossaire est constamment mis à jour et que le processus implique des ajouts, des révisions et des suppressions. Il a présenté la liste des propositions d'amendements qui ont été faites avec 3 ajouts, 10 révisions et 1 suppression.

Les trois ajouts étaient :

- Identité (des envois)
- Surveillance générale
- Surveillance spécifique

Les dix révisions étaient :

- Surveillance
- Intégrité (de l'envoi)
- Sécurité phytosanitaire (d'un envoi)
- Matériel génétique
- Mesures d'urgence
- Mesure provisoire
- Contrôles
- •Test
- Procédure de conformité (d'un envoi)
- Libération (d'un envoi)

Une suppression

- Dédouanement (d'un envoi)

M. David KAMANGIRA a élaboré en détail chaque amendement proposé et a exhorté les Parties contractantes à fournir des commentaires de fond et techniques.

Lors de la question-réponse, la Côte d'Ivoire a voulu savoir si des parasites sont présents ou non il faut vérifier la conformité.

Mme Alphonsine LOUHOUARI TOKOZARA a conseillé au collègue d'impliquer le Point de contact pour la Côte d'Ivoire pour soumettre les commentaires via le système OCS.

Le Dr Jean Gérard MEZUI M'ELLA a commenté le terme inspection qui est un examen visuel, il a mentionné que l'inspection est basée sur ce que vous pouvez voir, la

modification est une exigence technique et une enquête est appliquée au cas où vous ne le sauriez pas ou vous soupçonnez, et dit doit être ajouté aux amendements.

M. David KAMANGIRA était d'accord avec le directeur, et il a répondu en disant que dans la version anglaise, c'est clair et n'a pas besoin de changements, cependant, le Directeur a souligné que les amendements doivent être apportés et les commentaires doivent être soumis car la Région africaine a discuté de la question comme visuelle examen.

Le Directeur du CPI-UA a encouragé la réunion à reconnaître que la NIMP est très importante ; par conséquent, les Parties contractantes doivent soumettre leurs commentaires en ligne avant la fin de l'atelier, car la première consultation est disponible jusqu'au 30 septembre 2021.

Le directeur de le CPI- UA a également informé la réunion que la lettre de la CIPV a été envoyée par la Chine en 2019 sur le projet sur l'initiative de santé. Il a exhorté les Parties contractantes à participer à l'atelier, qui devrait avoir lieu en octobre 2021 pour les pays anglophones.

5.5 Recommandation de la CMP : Réduire l'incidence des organismes nuisibles contaminants associés aux marchandises réglementées et non réglementées afin de protéger la santé des plantes et de faciliter le commerce (2019-002)

M. David KAMANGIRA a fait une présentation sur la recommandation de la CMP sur les organismes nuisibles contaminants. Dans sa présentation, il a donné un bref historique de l'appui de la CIPV aux actions des Parties contractantes visant à réduire de manière significative le mouvement international des organismes nuisibles aux végétaux associés aux végétaux et produits végétaux. Il a en outre indiqué que le champ d'application de la Convention prévoit la gestion des organismes nuisibles contaminants associés aux biens et aux lieux susceptibles d'héberger ou de propager des organismes nuisibles contaminants, qui présentent un risque pour la santé des plantes dans le monde.

Il a également mentionné le Cadre stratégique de la CIPV adopté pour 2020-2030 et le plan d'investissement quinquennal associé approuvé par la CMP qui identifie la gestion des parasites contaminants directement et indirectement pour protéger les ressources végétales mondiales et faciliter un commerce sûr.

Le présentateur a indiqué que les recommandations du CMP portaient sur trois domaines :

- Aborder des questions importantes liées à la santé des plantes, soit pour promouvoir une action sur des problèmes phytosanitaires spécifiques, soit pour traiter un problème plus général

- Couvrir les problèmes ou les actions que les PC/ONPV/ORPV ont de l'influence, de l'autorité ou de la compétence pour traiter,
- Et fournir des conseils pratiques et un soutien pour améliorer la mise en œuvre de la convention, d'une NIMP spécifique ou d'un ensemble de NIMP.

Il a mentionné que la recommandation fournit une plate-forme pour gérer plus efficacement les parasites contaminants afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de protéger la biodiversité mondiale.

Il a également souligné que le but des recommandations est de réduire l'apparition d'organismes nuisibles contaminants se produisant spécifiquement dans les articles, biens et lieux réglementés et non réglementés, afin de protéger la santé des plantes, la biodiversité, la sécurité alimentaire et de faciliter le commerce. Les recommandations de la CMP sont alignées sur le Cadre stratégique de la CIPV adopté pour 2020-2030 et associées au plan d'investissement.

Le présentateur a encouragé les Parties contractantes à utiliser l'OCS pour fournir des commentaires de fond et techniques et aucun commentaire n'a été fait sur cette recommandation de la CMP.

5.6 Normes de produits pour les mesures phytosanitaires (2019-008)

Priorité

Le présentateur a donné le contexte du projet de NIMP sur les normes basées sur les produits pour les mesures phytosanitaires dont il a indiqué qu'une recommandation avait été faite en 2018 et qu'elle était ajoutée au programme de travail, et que le Bureau de la CMP 2018-12 a recommandé d'ajouter au travail.

Il a mentionné que le projet de norme comportait 2 éléments clés ; la facilitation du libre-échange et la sauvegarde de l'agriculture, des forêts et de l'environnement et que le Cadre stratégique 2020-2030 propose le développement de NIMP pour des produits spécifiques afin de simplifier le commerce et d'accélérer les négociations sur l'accès aux marchés.

Il a abordé les principales préoccupations soulevées et la révision effectuée par le comité des normes (SC) -7.

Il a également présenté les exigences générales du projet de NIMP comme suit :

- Les normes de produits devraient être prises en compte par les PC lors de l'élaboration des exigences phytosanitaires d'importation
- Ces normes contiennent des listes d'organismes nuisibles et les options correspondantes pour les mesures phytosanitaires
- Les listes d'organismes nuisibles incluent ceux connus pour être associés au produit spécifié et à l'utilisation prévue

- Les mesures répertoriées sont celles qui satisfont aux critères minimaux d'inclusion dans la norme
- Les listes d'organismes nuisibles et les options de mesures phytosanitaires ne prétendent pas être exhaustives et sont sujettes à révision et à modification.

Il a en outre souligné l'information du Groupe technique sur les normes de produits (TPCS) et a indiqué que le numéro spécifique TP06 a été approuvé par le SC en novembre 2020 et qu'un appel à experts est donc prévu pour le 4^{ème} trimestre 2021, la sélection des experts par le SC pour début 2022 et le nouveau TPCS pour opérer avant ou juste après la CPM-16.

Il a mentionné que les problèmes en suspens étaient les suivants :

- Adoption de la « norme globale des produits », prévue pour la CPM-16 (2022)
- Les résultats de l'appel à thèmes (cette année)
- Approbation par la CPM d'inclure de nouveaux sujets sur les « matières premières » dans le programme de travail (prévu pour la CPM-16, 2022)

Il décrit les 6 principes des normes de produits qui sont :

- Les droits souverains ne sont pas affectés par les normes de produits
- Les obligations internationales existantes des parties contractantes ne sont pas affectées (c'est-à-dire au titre de la CIPV et de l'OMC-SPS)
- Les normes de produits n'imposent pas d'obligations supplémentaires aux pays importateurs
- Le champ d'application des normes de produits n'inclut pas le détournement de l'utilisation prévue
- Les listes d'organismes nuisibles sont présentées dans les normes de produits. Cependant, la réglementation de tout organisme nuisible reste soumise à justification technique
- Les normes de produits offrent aux PC des options de mesures phytosanitaires pour empêcher l'entrée et l'établissement d'organismes nuisibles réglementés. Ces options ne prétendent pas être exhaustives

Il a en outre indiqué que le projet de NIMP sur les normes basées sur les produits pour les mesures phytosanitaires (20019-008) prioritaire comporte sept exigences comme suit :

- Objectif et utilisation des normes de produits
- Contenu des normes de produits
- Vérification de la conformité.
- Critères d'inclusion des mesures dans les produits
- Confiance dans les mesures
- Publications d'annexes
- Examen et réévaluations

Aucun commentaire n'a été soulevé par cette présentation.

5.7 Projet de NIMP : Audits dans le contexte phytosanitaire (2015-104)

Le projet de NIMP a été présenté par M. David KAMANGIRA, dans sa présentation a donné un aperçu du projet de NIMP, qui après un appel de sujets en 2015 : le sujet soit ajouté au programme de travail. En avril 2016, la CPM-11 a ajouté le sujet à la priorité 2. En novembre 2017, le SC a approuvé la spécification 66 (Audit dans le contexte phytosanitaire) et a recommandé de passer à la priorité 1 et approuvé par la CPM 13 en avril 2018.

Il a mentionné que l'EWG a rédigé le premier projet en 2019 et qu'en avril 2020, le comité des normes a présenté un projet de révision du projet de l'OCS pour approbation lors de la première consultation. La première consultation a eu lieu en 2020 et le SC en mai 2021 a révisé le projet de NIMP et approuvé pour une deuxième consultation, qui est actuellement en cours et se clôture fin septembre 2021.

Le présentateur a indiqué que les considérations générales pour le projet de deuxième consultation standard étaient les suivantes :

- Que les PC ont commenté la première consultation du 1er juillet au 30 septembre 2020
- Le steward a répondu aux commentaires des CP et 578 commentaires ont été reçus sur le projet de NIMP (174 techniques, 241 de fond, 142 de rédaction et 21 de traduction)
- Le SC-7 a approuvé le projet de NIMP pour la deuxième consultation
- 1er juillet-30 septembre 2021
- Il a en outre indiqué que les points généraux pour les consultations étaient les suivants :
- La définition de la NIMP
- La structure du projet qui est proposé pour donner un ordre des questions les plus générales aux questions particulières
- Circonstances pouvant déterminer la réalisation des audits et critères et procédures de planification, de préparation et de réalisation des audits.
- La NIMP 45 (Exigences pour les ONPV si elles autorisent les entités à effectuer des actions phytosanitaires) a été adoptée lors de la CPM-15, 2021

Il a également présenté les considérations de mise en œuvre possibles formulées comme suit :

- Une formation d'auditeur sera nécessaire
- Sélection des auditeurs pour assurer la transparence et l'impartialité
- Développement de modèles pour effectuer des audits, tels qu'une liste de contrôle

- Cadre juridique ou réglementaire nécessaire pour soutenir l'autorisation d'entités autres que l'ONPV pour effectuer des audits
- Les facteurs clés du cadre d'audit doivent être répertoriés et décrits.
- Contraintes financières dans la conduite de l'audit. Les audits sont généralement coûteux. Conduire des processus d'audit « à distance ou virtuellement ».
- Mener un audit dans une langue comme convenu. Des conseils sur la langue seraient utiles.

Enfin, le présentateur a fourni les liens suivants à titre de référence :

- Page de consultation (texte intégral de la NIMP) :

<https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-ispms>

- Rapport de la réunion du GTE rédigeant la NIMP et des réunions du SC :

<https://www.ippc.int/fr/publications/87497/>

<https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/standards-committee>

En ce qui concerne ce sujet il n'y a eu aucun commentaire.

5.8 Révision ciblée de la NIMP 12 en ce qui concerne la réexportation (2015-001)

La présentation a été faite par M. DAVID KAMANGIRA, il a donné le contexte du projet de NIMP La révision ciblée de la NIMP 12 (Certificats phytosanitaires) en relation avec la réexportation (2015-011) que le SC s'est réuni en novembre 2015 a recommandé d'ajouter le sujet à le programme de travail. La CPM 11 en 2016 a ajouté le sujet au programme de travail avec la priorité 2 et en février 2018, le SC a approuvé la révision ciblée de la spécification 67 de la NIMP 12 (Certificats phytosanitaires) en relation avec la réexportation. En mai 2020, le CS a approuvé le projet de la première consultation qui a eu lieu du 1er juillet au 30 septembre 2020 et 217 commentaires ont été reçus. Un deuxième appel de consultation a été effectué du 1er juillet au 30 septembre 2021.

Trois commentaires et changements majeurs ont été notés comme suit :

- **Marchandise non traitée pour changer de nature**

L'expression « transformé pour changer sa nature » a été utilisée dans les deux versions précédentes de la NIMP 12 (2001 et 2011) sans autre orientation fournie, et le mot « nature » est inclus dans la définition des produits végétaux et également brièvement utilisé à propos des produits de base. Dans la NIMP 32 (Classification des produits en fonction de leur risque phytosanitaire). Cependant, étant donné que 9 commentaires de 6 pays ont été reçus demandant plus d'orientations sur cette question, une note de bas de page a été ajoutée à la Section 6.1 (Considérations

relatives à la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation) du projet de révision de la NIMP 12.

Ajout d'une note de bas de page à la section 6.1 : « Le critère décisif pour juger si un végétal, un produit végétal ou un autre article a été transformé pour en changer la nature est la catégorisation utilisée dans les exigences phytosanitaires d'importation du pays de destination. Si les exigences phytosanitaires d'importation pour le produit non transformé et le produit transformé sont les mêmes, alors un certificat phytosanitaire pour la réexportation peut être délivré.

- **Certificats phytosanitaires électroniques**

Quatre commentaires techniques d'un pays concernaient les difficultés perçues de la mise en œuvre du libellé actuel de la NIMP 12 dans un système ePhyto. Le SC-7 a confirmé que cela sortait du cadre de la révision ciblée de la NIMP 12 en ce qui concerne la réexportation. Il a été suggéré que ces problèmes soient résolus par le comité directeur ePhyto en développant des fonctionnalités équivalentes appropriées garantissant que les certificats phytosanitaires électroniques sont les équivalents électroniques des certificats phytosanitaires sous forme papier (comme indiqué dans la section 1.2 et l'annexe 1 de la NIMP 12). Et aucun changement au projet de NIMP 12 révisée en ce qui concerne les certificats phytosanitaires électroniques

- **Considérations relatives à la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour l'exportation dans certains cas de réexportation**

Le nouveau paragraphe proposé ajouté à la fin de la section 6.2 a reçu 14 commentaires de 12 pays ou groupes de pays. Le changement de l'ordre des phrases du paragraphe, ainsi que la formulation plus précise suggérée par certains commentaires, ont été intégrés.

Dernier paragraphe reformulé de la section 6.2 : « Des documents tels que le certificat phytosanitaire original ou une copie certifiée conforme peuvent être joints au certificat phytosanitaire d'exportation s'ils contiennent des informations qui ont été utilisées pour compléter le certificat phytosanitaire d'exportation. Dans ce cas, les déclarations supplémentaires pertinentes sur le certificat phytosanitaire original ou la copie certifiée conforme, et le numéro de ce certificat, peuvent être mentionnés dans la section de déclaration supplémentaire du certificat phytosanitaire d'exportation pour attester de la conformité aux exigences phytosanitaires d'importation du pays de destination (par exemple, inspection de la saison de croissance, analyse du sol) qui ne peut pas être respectée par le pays de réexportation.

Il a en outre indiqué que des changements mineurs ont été incorporés en réponse aux commentaires de la première consultation pour clarifier les parties du texte de la NIMP 12 traitant de la réexportation et les rendre plus cohérentes.

Enfin, le présentateur a fourni les liens suivants à titre de référence :

Les commentaires compilés de la première consultation sur ce projet de NIMP sont accessibles dans la liste ci-dessous :

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-ispms/> .

Aucun commentaire n'a été fourni, cependant les Parties contractantes ont été encouragées à examiner les recommandations standard et à commenter l'OCS car le projet de norme est très critique pour les pays car l'Afrique est un continent exportateur.

5.9 Projet d'amendements de 2020 à la NIMP 5 (Glossaire sur les termes phytosanitaires) (1994 -001)

M. David Kamangira a fait une présentation sur la NIMP 5, il a donné un aperçu du projet de NIMP 2020 et a mentionné que le glossaire est constamment mis à jour au fur et à mesure des révisions, éditions et suppressions et qu'en tant que telles, les parties contractantes sont invitées à toujours utiliser la dernière version du glossaire disponible sur www.ippc.int .

Il a indiqué que dans le projet d'amendements de 2020 à la NIMP 5, la première consultation qui a été effectuée du 1er juillet au 30 septembre 2020, les propositions étaient ; 0 ajouts, 1 suppression, 3 révisions. Le TPG a eu lieu en décembre 2020, le SC-7 en mai 2021 et enfin le deuxième appel de consultation a eu lieu du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021.

Lors de la suppression, le mot « incidence » a été supprimé car il correspond bien au mot épidémiologique « prévalence » en santé humaine et animale et peut être utilisé en santé végétale. Par conséquent, le mot incidence a été supprimé du glossaire. Sur la révision, il y a remplacement du mot « phytosanitaire » par le mot « officiel » et aussi « action » par opération

Enfin, il a rappelé aux parties de contact que des lectures supplémentaires peuvent être trouvées sous les rubriques suivantes :

- [The reports for the 2018 December and 2019 November TPG meetings](#)
- [The report for the 2019 May meeting and the 2020 April-May OCS review of SC](#)
- [The report for the 2020 December TPG meeting](#)
- [The report for the 2021 May SC-7 meeting](#)

Le présentateur a encouragé les Parties contractantes de la région africaine à identifier les lacunes dans le projet et à utiliser l'OCS pour fournir des commentaires. Il n'y a eu aucun commentaire dans cette section.

6.0 Activités régionales et sensibilisation

6.1 Activités régionales de renforcement des capacités phytosanitaires de la FAO dans la région RAF

Le présentateur Prof. Jean Baptiste BAHAMA a commencé par indiquer que les organismes nuisibles se propagent plus loin et plus vite que jamais, causant de lourdes pertes dues à :

- Mouvement accru et rapide des personnes et des plantes et de leurs produits dans un monde globalisé,
- La dégradation de la biodiversité et l'évolution des conditions agro-écologiques,
- Pratiques de gestion inappropriées
- Systèmes sanitaires et phytosanitaires vulnérables

Il a élaboré le focus des interventions de la FAO qui sont :

- Programmes d'appui à la santé des plantes : prévention et gestion des principaux ravageurs plus spécifiquement transfrontaliers, par exemple la Chenille légionnaire d'automne, mouche des fruits...
- Appui au développement de la réglementation et des capacités : diagnostic des parasites (matériel d'identification, formations pour le personnel de laboratoire, etc.), suivi, surveillance, alerte précoce et réponse (outils), développement et partage des connaissances/informations
- Renforcement de la coopération/coordination avec la CUA, les CER et d'autres parties prenantes

Il a indiqué que la FAO a fourni des programmes de soutien phytosanitaire dans la gestion des parasites et le renforcement des capacités dans les domaines suivants :

- Soutien de l'AG FAW : développement de packages IPM pour les pays de démonstration et pilotes (toutes les sous-régions) ;
- Programme FAW pour l'Afrique de l'Ouest (SFW)
- Développement d'une proposition pour évaluer la présence/absence et l'impact du PCN sur la pomme de terre en cours pour SFE et SFS.
- Gestion de la cochenille du manguier (Rwanda, Ouganda et Burundi) (SFE en cours)
- Appui aux projets et programmes de lutte contre le criquet pèlerin (SFE, Corne de l'Afrique)
- Élaboration de stratégies de gestion des ravageurs prioritaires en Afrique australe : chenille légionnaire d'automne, mineuse des feuilles de la tomate et mouche des fruits, flétrissement fusarien du bananier Tr4, maladie de la nécrose létale du maïs

- Document de stratégie : « Vers l'adoption d'options alternatives de gestion intégrée des ravageurs pour les ravageurs et les maladies dans la région de la SADC »
- Lutte contre les migrateurs africains et le criquet nomade (SFS)
- Appui à la surveillance et à l'alerte précoce du Criquet pèlerin dans la région occidentale (SFW)

Le présentateur a indiqué que le soutien en matière de réglementation et de renforcement des capacités fourni par la FAO comprend :

- Cours de recyclage sur l'ERP et l'analyse prospective pour les pays SFE avec CABI
- Une série de consultations aux niveaux technique et politique en cours pour soutenir un programme sous-régional d'alerte précoce et de réponse aux ravageurs (SFE).
- Formation sur l'accès au marché pour aider l'Éthiopie à établir une unité PRA (SFE).
- Atelier régional pour les agents frontaliers (douanes, SPS, etc.) aux ports d'entrée (SFS)
- Renforcement des services de diagnostic et de surveillance des organismes nuisibles (SFC, SFS) ;
- Guide harmonisé des procédures phytosanitaires pour la région de la SADC
- Atelier régional pour l'examen des stratégies nationales de lutte antiparasitaire (SFS)
- Atelier de formation régional virtuel sur l'analyse des risques phytosanitaires (SFS)
- Webinaires : « Application de mesures phytosanitaires intégrées pour améliorer la conformité des marchés d'exportation »
- « Faisabilité de l'établissement et du maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles pour l'accès au marché : application pratique de la NIMP 4 sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et de la NIMP 10 sur les lieux de production et les sites de production exempts d'organismes nuisibles
- Conférence virtuelle sur la légionnaire d'automne sur le thème « Développer des stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) axées sur les petits exploitants pour la gestion de la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda* Smith) »",
- Elaboration d'une feuille de route régionale sur les risques biologiques en Afrique de l'Ouest

Un commentaire a été émis selon lequel il n'était pas clair sur la manière dont la FAO soutiendra les pays.

Le professeur Prof. Jean Baptiste BAHAMA a indiqué qu'il y avait encore la planification d'une conférence ou de réunions bisannuelles et que les pays ont soumis des projets

par l'intermédiaire de leurs ministères de l'Agriculture en relation avec les problèmes rencontrés par l'ONPV et qu'il y a actuellement des demandes soumises et que l'accent est mis sur l'alerte précoce et surveillance.

Il a également indiqué que les consultations 2022/2023 seront menées avec certaines ONPV pour planifier la manière dont la FAO peut les soutenir par l'intermédiaire de leurs gouvernements.

Dr Jean Gerard MEZUI M'ELLA a indiqué que l'exercice d'examen annuel des performances est en cours et sera terminé d'ici octobre 2021.

6.2 Activités de l'ORPV

Le Dr Maryben CHIATOH du CPI-UA a fait une présentation sur les activités de l'Organisation régionale de protection des végétaux (RPPO). Elle a expliqué la vision, la mission et les objectifs de l'IAPSC.

Le présentateur a indiqué que les activités de coordination de base de l'IAPSC en tant que RPPO pour l'Afrique sont axées sur :

- Ravageurs de quarantaine ; Organismes nuisibles réglementés non de quarantaine ;
- Évaluations de laboratoire; traitements phytosanitaires
- Ravageurs transfrontaliers et migrants; Espèces exotiques envahissantes
- IPM
- Inspections phytosanitaires (inspection et certification à l'importation, à l'exportation)
- PRA
- Mise en œuvre et conformité des NIMP
- Dispositions de l'accord SPS
- Harmonisation de la législation sur les pesticides, enregistrement, réglementation

Elle a ajouté que la coordination principale des activités de l'IAPSC en tant que RPPO pour l'Afrique était :

• Ateliers et réunions organisés

- Renforcement des capacités et mise en œuvre de stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) et d'ateliers de gestion des ravageurs migrants/transfrontaliers (12 – 16 octobre 2020) ;
- Ateliers sur le renforcement des capacités des États membres sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux plantes exotiques envahissantes, la lutte biologique contre les ravageurs et les agents de lutte biologique (23-27 novembre 2020) ;
- Réunion préparatoire de la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires, CMP (23-25 février 2021) ;

- Treizième session du Comité directeur du Conseil phytosanitaire interafricain (12-13 avril 2021) ;
 - Renforcement des capacités des États membres, des CER et des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) dans les services d'inspection, les méthodes de détection des organismes de quarantaine et la gestion des organismes nuisibles transfrontaliers (21 – 23 juillet 2021).
- **Autres rencontres et ateliers organisés avec des partenaires**
 - Participation à la réunion virtuelle sur la sensibilisation phytosanitaire (9 – 13 novembre 2020) ;
 - Participation au 3ème Congrès Virtuel UA-STRC du Conseil Africain de la Recherche Scientifique et de l'Innovation – ASRIC (15 – 17 décembre 2020) ;
 - Trente-troisième réunion de consultation technique entre les ORPV (28 février 2021) ;
- **Activités liées à la santé des plantes en collaboration avec l'USAID-APHIS et d'autres partenaires au développement**
 - Réunion consultative sur l'Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments, le laboratoire de sécurité sanitaire des aliments, la stratégie de sécurité sanitaire des aliments et la stratégie phytosanitaire (28-30 octobre 2020) ;
 - Réunion consultative sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre stratégique du Comité SPS continental tenue du 19 au 21 octobre 2020 ;
 - Réunion du groupe consultatif sur l'élaboration d'une stratégie phytosanitaire pour l'Afrique (18 mai 2021) ;
 - Réunion consultative continentale pour l'élaboration d'une stratégie phytosanitaire pour l'Afrique (1 - 4 juin 2021)
 - Réunion de validation technique de la stratégie phytosanitaire (16 sept 2021)

Elle a en outre décrit les résultats des activités mises en œuvre :

- Plusieurs recommandations visant à renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux et à améliorer la surveillance, les interventions d'urgence, la prévention et la gestion des ravageurs en Afrique ;
- Projet de stratégie phytosanitaire pour l'Afrique à présenter aux organes délibérants de la CUA pour adoption lors du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, du 13 au 17 décembre 2021 ;
- Nouveaux partenariats développés avec des institutions de recherche et développement dans et hors de la région ;
- Accès accru à des informations phytosanitaires efficaces parmi les parties prenantes ;

Elle a mentionné que les résultats des activités mises en œuvre étaient les suivants :

- Efforts déployés pour maintenir un commerce sûr aux niveaux national, régional et continental pendant la phase continue de la pandémie de Covid-19
- Connaissance accrue des bonnes pratiques de lutte antiparasitaire
- Améliorer la participation du public aux efforts de lutte antiparasitaire.
- Amélioration de l'établissement et de la mise en œuvre des normes par les États membres et sensibilisation accrue du public et du privé à l'IPM.

Le présentateur a conclu en disant que comme voie à suivre :

- Poursuite de la mise en œuvre des activités liées à la RPPO malgré les mesures de distanciation sociale imposées par COVID-19 ;
- Élaborer un plan d'urgence post-COVID-19 pour gérer les défis liés à la santé des plantes exacerbés par la pandémie ;
- Source de financement et de partenariats pour continuer à lutter contre les épidémies de ravageurs dans la région, tels que les criquets pèlerins et d'autres ravageurs émergents ;
- Renforcement de la collaboration et de l'engagement des États membres et des CER à mettre en place un système phytosanitaire solide dans la région
- Mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire pour l'Afrique

Le Dr Jean Gerard MEZUI M'ELLA a commenté que beaucoup a été fait par Le CPI- UA et qu'il n'a pas été possible de rendre compte de toutes les activités et interventions réalisées et que le peu fourni devrait être apprécié. Il a en outre déclaré qu'il était heureux que presque toutes les activités et objectifs planifiés aient été réalisés ou que des plans soient en cours pour leur achèvement.

6.3 Thèmes d'intérêt pour la région

6.3.1 Résurgence acridienne dans l'est et en Afrique orientale et australe ; développement des capacités de DL en Afrique de l'Ouest

M. Shoki AL-DOBAl a montré une carte qui indiquait les zones affectées par différentes espèces de criquets et a mentionné que des sites de reproduction modérés de criquets pèlerins ont été observés en Somalie entre Semera et Koboicha en Somalie.

Il a mentionné qu'en janvier 2020, 2,2 millions d'hectares étaient menacés d'être détruits par le criquet migrateur.

Il a indiqué que le criquet migrateur africain a affecté l'Afrique australe à savoir l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie, le Zimbabwe et que d'autres zones du Botswana, de la Namibie et de la Zambie ont été affectées par le criquet nomade. Le Criquet brun a touché la Namibie et certaines parties de l'Afrique du Sud.

Il a ajouté que le soutien de la FAO (collaboration et financement et SADC a réussi à fournir un soutien de 21 millions USD.

Il a en outre indiqué que le criquet migrateur malgache a touché 8 pays dont Madagascar.

Un participant de Madagascar a commenté l'utilisation de produits utilisés pour lutter contre les criquets et la chenille légionnaire d'automne et qu'ils sont préjudiciables aux marchés d'exportation, en particulier l'Union européenne. Et elle voulait savoir si la FAO était au courant des restrictions imposées à l'utilisation des pesticides par l'UE.

La réponse a été que pour lutter contre les criquets, les formulations ULV utilisées ont été évaluées et que la plupart des pulvérisations sont également effectuées sur la végétation et un contrôle de l'utilisation est en place.

Un participant du Botswana a voulu savoir ce qui est fait pour vider les conteneurs de pesticides utilisés pour lutter contre les criquets car cela a également été soulevé à la CPM-15.

La réponse apportée a été que les pays utilisent les broyeurs et les nettoyeurs de fûts afin de résoudre le problème des conteneurs vides.

6.3.2. Préparation à la gestion efficace d'apparition de foyers d'organismes nuisibles de (y compris *Fusarium wilt* TR4, directives CLA)

Mme Sara Brunel a présenté ce qui suit :

a) CLA

Mme **Sarah Brunel** elle a présenté succinctement les activités récentes de la lutte contre les nuisibles à travers le groupe sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.

Elle a rappelé que la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) est nuisible qui apparaît parmi les dix nuisibles les plus dévastateurs. Elle a indiqué que CLA peut parcourir jusqu'à 100 km par nuit, avec une menace potentielle de 17,7 milliards de tonnes pour la récolte de maïs.

La FAO a mis sur pied un programme de lutte dans 21 pays où il est relativement faible depuis juillet 2020. Elle a aussi mis en ligne un guide en anglais contenant des directives de lutte pour les ONPV. La version Française et en Arabe n'étant pas encore disponible est prévue pour le mois d'octobre.

Elle a en outre indiqué qu'il s'agissait d'une action mondiale contre la chenille légionnaire d'automne dont l'objectif principal est de réduire les pertes de récolte à 5 à 10 %. Et que la FAO/IPPC a des directives de prévention et de préparation pour la CLA. Elle a également mentionné que des webinaires étaient prévus pour octobre, novembre et décembre et a exhorté les parties contractantes à examiner les modèles.

b) Fusarium oxysporum

Le présentateur a indiqué que TR4 est un champignon du sol originaire d'Asie, un organisme de quarantaine dans de nombreux pays et un appel à experts était ouvert jusqu'au 11 juin 2021 et le groupe doit se réunir d'ici la fin de l'année. Elle a indiqué que les experts viennent d'Afrique et d'Amérique latine.

6.3.4 Problèmes de ravageurs émergents en Afrique

Sous le thème, les présentations suivantes ont été faites :

a) La pyrale du blé (*Triticum aestivum* L)

Dr. Kenn M'SISKA de l'ONPV Zambie a présenté Dr. Batischeba TEMBO de l'institut de recherche agricole de Zambie ZARI - sélectionneur de plantes.

Le Dr Tembo a indiqué que le blé est une deuxième culture importante après le maïs, produit sous pluie et irrigation par les petits agriculteurs et les agriculteurs commerciaux.

Le Dr Tembo a continué à présenter la production de blé Les contraintes biotiques telles que l'oïdium, la rouille des feuilles, la fusariose de l'épi, les pucerons, le foreur rose des tiges, la principale étant la pyriculariose du blé et les contraintes abiotiques étant les températures élevées.

Elle a indiqué que la maladie a été observée pour la première fois en Zambie au cours de la saison des pluies 2017/18 et qu'elle a été d'une gravité élevée en 2018/19 et qu'en 2019/20 la maladie a été observée lors d'essais expérimentaux. En 2020/21, aucun agriculteur n'a cultivé du blé dans des conditions pluviales pour éliminer l'apparition de la maladie, car la maladie provoque des pertes allant jusqu'à 100 %.

Le Dr Tembo a indiqué que la pyriculariose du blé est souvent confondue avec la fusariose de l'épi (FHB), les deux maladies les épis infectés ont un aspect blanchi et une canopée verte. Les symptômes des épis les plus visibles de la pyrale du blé sont partiellement ou complètement blanchis selon le point d'infection sur le rachis, et l'épillet au point d'infection a ratatiné le grain ou aucun grain du tout.

Elle a ajouté que les conditions favorables au dynamitage, surtout si elles coïncident avec le cap, sont :

- Températures de 25 à 30° C
- Pluie continue
- Humidité relative élevée de 90 %
- Humidité des feuilles longue et fréquente pendant 25 à 40 heures

Elle a souligné que les conditions sont courantes pendant la saison des pluies en Zambie.

Elle a présenté des stratégies d'atténuation telles que la production de blé pluvial étant découragée et que la pyriculariose du blé n'a pas été observée dans la production de blé irrigué car les conditions ne sont pas favorables à la pyriculariose du blé, et la sensibilisation des producteurs de blé.

Elle a conclu en disant que la pyriculariose du blé a été observée pendant la saison des pluies et qu'il n'y a pas de variétés résistantes à la pyriculariose du blé en Zambie.

b) Fusariose au Mozambique

Le présentateur M. Afonso SITOLE de l'ONPV du Mozambique a indiqué que la maladie a été détectée pour la première fois au Mozambique en 2013 et que deux fermes affectées ont été déclarées et mises en quarantaine. Il a également indiqué que des notifications ont été faites localement, IPPC/FAO, IAPSC et SADC et que des mesures ont été prises pour décontaminer le Foc TR4 au Mozambique.

Des stratégies de gestion ont été mises en place telles que :

- Formation du personnel de l'ONPV et des petits exploitants
- Surveillance régulière pour éviter la propagation
- Destruction des plantes dans les fermes touchées
- Mener une surveillance ciblée dans la région de Namupula et Jacaranda et sur les groupes de petits agriculteurs
- La sensibilisation a été créée à travers les radios, la télévision
- Du matériel de sensibilisation et des affiches ont été réalisés

Il a en outre indiqué que les maladies sont toujours contenues dans les zones attaquées.

Une question a été soulevée s'il y avait des symptômes suggérant la présence de la maladie et comment ils ont réalisé la production de masse de *Trogordema* comme contrôle biologique.

La réponse était que les plantations de bananes présentaient des symptômes tels que le jaunissement des feuilles des feuilles les plus âgées aux feuilles plus jeunes et la décoloration du tissu vasculaire observée lorsque la tige était coupée. Des échantillons ont été envoyés au laboratoire universitaire local mais diagnostiqués comme un champignon, des échantillons envoyés à l'Université de Stellenbosch en République d'Afrique du Sud et ont été confirmés comme étant TR4.

c) Cochenille farineuse du manguier (*Rastrococcus invandens* Williams) au Rwanda

Mr Abera HAILE a indiqué que le ravageur est originaire d'Asie du Sud-Est et qu'il est associé à la soustraction de la fumagine et qu'il provoque une réduction de 53 à 100 % du rendement. Elle a en outre indiqué que la maladie avait été détectée au Rwanda

en 2019, suivi du Burundi puis du Ghana et maintenant distribuée dans 13 pays d'Afrique de l'Est.

Elle a également mentionné que le ravageur a été le ravageur polyphage le plus important des cultures horticoles depuis 1982 dans les pays d'Afrique de l'Ouest Togo, Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria et Sénégal et probablement introduit en Afrique de l'Ouest sur du matériel végétal infesté.

Elle a indiqué que des mesures d'atténuation ont été mises en place pour freiner la propagation de la maladie telles que :

- Un programme de contrôle biologique a été développé
- Programme de coopération technique au Rwanda TCP/SFg/3801 couvrant 3 pays : Rwanda, Ouganda et Burundi
- Un groupe de travail a été créé
- La préparation d'un dossier pour 2 parasitoïdes a été faite
- Organiser des réunions bihebdomadaires pour aller de l'avant

b) Escargot doré (GAS) (*Pomacea canaliculata*)

Le présentateur Dr Alexander MUVEA a indiqué que le ravageur est originaire d'Amérique du Sud et s'est propagé à d'autres parties du monde dont l'Asie, les Caraïbes et signalé sur le continent africain au Kenya en 2020 sur une culture de riz. Le Dr MUVEA a indiqué que les pertes de récoltes et l'augmentation des coûts de production occasionnés par la replantation des cultures endommagées et l'application de pratiques de gestion continuent d'être signalés par les agriculteurs.

Il a également indiqué que même si cela n'a pas été signalé dans d'autres pays africains, de nombreux pays d'Afrique courent un risque potentiel de disposer de conditions favorables au SGA.

Il a discuté de la biologie du ravageur comme suit :

- Les adultes ont une carapace brun boueux et une chair dorée rosâtre ou jaune orangé.
- Ils sont plus gros et plus légers que les escargots indigènes.
- Les œufs de marc sont sphériques, calcaires et rose-rouge foncé lorsqu'ils viennent d'éclore
- Les œufs pâlisent à mesure que le calcium durcit et finissent par virer au rose blanchâtre avant d'éclore.
- Ils sont posés en masse juste au-dessus de l'eau

Il a ajouté que les options actuelles de gestion comprennent ;

- modification du système de culture en évitant les cultures de rottoon pour limiter le dessablement des canaux d'accueil pour minimiser les zones habitables
- application stricte de la quarantaine pour empêcher l'introduction et la propagation

- programme de certification propre pour les plantes commercialisées provenant de zones infestées
- Plans d'urgence et de réponse rapide pour les nouvelles incursions afin d'atténuer l'impact
- Contrôle physique/mécanique par la cueillette manuelle des escargots et le broyage des œufs
- Formation et sensibilisation sur la gestion des ravageurs

Le présentateur a souligné comme suit les défis auxquels est confrontée la gestion des

Pomacée :

- La différenciation des espèces de *Pomacea* sur une base morphologique est difficile ;
- Expansion de la production de riz - l'augmentation de l'irrigation du riz a une implication sur la survie et la propagation de l'escargot ;
- Des cultures multiples par an renforcent les populations d'escargots ;
- Manque de variétés tolérantes
- Systèmes de plantation - direct vs semis

Une question a été posée de savoir si le contrôle biologique était utilisé comme l'une des mesures de contrôle pour contrôler les escargots

En réponse, le Dr MUVEA a indiqué qu'aucun agent de lutte biologique n'avait été identifié pour contrôler les escargots et qu'actuellement des extraits de Neem et l'écrasement des œufs ont été effectués, en plus d'autres pays utilisent des canards relâchés en grand nombre et l'inondation des champs entraînant la sortie des escargots les canards se nourrissent d'escargots exposés.

Une autre question soulevée était de savoir si une analyse du risque phytosanitaire avait été effectuée pour la lutte biologique utilisée au Rwanda.

Une réponse a été qu'un dossier a été préparé avec tous les rapports conformément aux protocoles IPPC et un groupe de travail a évalué tous les documents nécessaires et tous les documents transmis. Elle a en outre indiqué que les ennemis naturels identifiés localement qui ont été expédiés au Royaume-Uni pour identification et que des précautions sont prises pour se conformer aux réglementations IPPC.

7. Passer des idées à l'action ensemble

7.1. Héritage de l'Année Internationale de la Santé des Végétaux (IYPH)

La présentation sur l'héritage de l'IYPH a été faite par M. SIAZEMO Martin de la Zambie.

M. Martin a commencé par présenter les objectifs de l'IYPH qui étaient :

- Sensibilisation du public à l'importance de la santé des plantes pour atteindre les ODD et pour la vie quotidienne
- Augmenter les ressources dédiées à la santé des plantes
- Promouvoir les bonnes pratiques, les connaissances, la recherche et les partenariats

Il a indiqué qu'en tant que pays, la Zambie jugeait très important que l'Année internationale de la santé des plantes ait été prolongée jusqu'en 2021. Il a en outre déclaré que les initiatives clés de l'IYPH, l'événement de lancement de l'IYPH, la santé des plantes et les droits à l'alimentation, CMP-15 du 16 mars à 1er avril 2020, la santé des végétaux et changement climatique, webinaires IYPH et cérémonie de clôture IYPH.

Le présentateur a souligné les faits saillants de la communication IYPH sur des médias sociaux numériques et des sites internet.

M. Martin a également mentionné qu'en décembre 2020, le Conseil de la FAO a approuvé la proposition de la Zambie de proclamer le 12 mai Journée internationale de la santé des végétaux et que la première conférence internationale sur la santé des végétaux est prévue pour la semaine de mai 2022 et que le pays hôte sera identifié. Il a ajouté que les revues scientifiques des publications et le résumé de l'impact du changement climatique sur les ravageurs des plantes étaient prévus pour les décideurs politiques le 1er juin, un webinaire ultérieur le 30 juin 2021. Le rapport final de l'IYPH doit être publié dans toutes les langues de la FAO, prévu pour août/septembre. 2021 pour inclure la déclaration des jeunes de l'IYPH. Les parties contractantes ont été invitées à contribuer soit en partageant le logo et le matériel de l'IYPH qui peuvent être trouvés sur le site Web : www.fao.org/iypth , soit en assistant à l'IYPH et aux webinaires, en étant actifs sur les réseaux sociaux.

M. Descartes KOUMBA du Secrétariat de la CIPV a demandé si la Zambie avait prévu des événements spécifiques pour l'IDPH l'année prochaine.

Le présentateur a répondu qu'il y a de nombreuses activités prévues, en particulier sur la sensibilisation et l'information sur la sensibilisation.

Le président, M. KOUAME KONAN, a félicité la Zambie d'avoir réussi à poursuivre l'héritage de l'IYPH et de contacter la CIPV pour l'aider à organiser l'événement.

7.2 La Solution ePhyto de la CIPV

Le présentateur, M. Josia SYANDA, a présenté « ePhyto », le système de certification phytosanitaire électronique de la CIPV. Le présentateur a indiqué que la solution ePhyto permet aux pays d'échanger électroniquement des ePhytos (certificats phytosanitaires électroniques) entre eux via un Hub central, rapidement, avec précision et sans frais d'achat. Il a souligné que les pays peuvent rejoindre le système gratuitement une fois qu'ils remplissent les conditions requises. Il a également indiqué

que le risque de perte, de dommage ou de fraude du certificat est considérablement réduit, tout comme le fardeau administratif des agences frontalières et des entreprises.

M. SYANDA a ajouté que le système a été initialement mis en place pour échanger des certificats phytosanitaires électroniques, mais que tout certificat (santé animale, sécurité alimentaire, etc.), une fois codé en XML, peut être échangé.

Le présentateur a mentionné que les avantages d'ePhyto sont les suivants :

- Réduit les certificats non conformes ; Plus de rejets de documents que de découvertes de nuisibles.
- Élimine les processus papier inefficaces et exigeants en main-d'œuvre.
- L'efficacité permet d'obtenir les aliments plus rapidement là où ils sont nécessaires
- Réduit la réémission de certificats phytosanitaires papier qui ont un coût énorme en termes de temps et d'argent avec le papier.

Il a également indiqué que la solution se compose du hub ePhyto (avec des connexions directes pour les pays dotés de leurs propres systèmes nationaux) et du système national générique ePhyto (GeNS - pour les pays sans leur propre infrastructure) échangeant des messages harmonisés dans un format uniforme et structure. Il a ajouté que le système gère sans effort environ 95 000 certificats par mois, avec la capacité de gérer (dans la configuration actuelle) jusqu'à 100 000 certificats par jour.

Il a ajouté que le Secrétariat de la CIPV travaille avec un certain nombre d'organisations et de groupes internationaux pour faire de la solution ePhyto un outil de facilitation du commerce pour tout pays (ou organisation) souhaitant l'utiliser. Ceux-ci inclus:

- L'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce du Forum économique mondial
- Le groupe consultatif de l'industrie ePhyto
- Le Fonds pour les normes et le développement du commerce
- La Banque mondiale et la Société financière internationale
- L'Organisation mondiale des douanes

Il a souligné que pour qu'un pays participe au Hub avec un système national, il est obligatoire d'avoir la capacité de produire des certificats phytosanitaires électroniques (ePhytos) et le système national doit avoir au moins les fonctionnalités suivantes : saisir les données du certificat phytosanitaire par voie électronique, produire certificats phytosanitaires (ePhytos et/ou papier), envoyer des ePhytos, stocker les données du certificat phytosanitaire électronique, recevoir des ePhytos, décrypter des ePhytos, valider la structure du message ePhyto et lire/visualiser/imprimer/produire le PDF d'ePhytos.

Commentaires et questionnés

Un participant de Namibie a posé une question sur le coût associé au système.

M. SYANDa a indiqué qu'il existe deux approches du système :

- Un coût ne peut pas être associé car les systèmes phytosanitaires nationaux varient et un large éventail de coûts est associé aux systèmes nationaux. Le système national est plus élevé que le générique.
- Avec le système générique, les parties contractantes ne sont pas tenues d'acheter du matériel, car il y en a déjà par l'IPPC. Les coûts à engager sont pour le personnel des utilisateurs comme un changement de gestion et l'achat d'outils tels que les ordinateurs, les ordinateurs portables et les tablettes.

Le Dr MEZUI M'ELLA a remercié M. SYANDA pour les efforts déployés pour soutenir le continent africain sur les questions d'ePhyto et a souhaité connaître les efforts déployés, notamment en matière de renforcement des capacités.

Le présentateur a indiqué qu'il y avait un atelier organisé par le Kenya - APHIS et les pays ont été invités à assister à la présentation ePhyto début septembre 2021.

Il a en outre mentionné que les alliances mondiales pour le commerce ont demandé aux pays de soumettre une demande pour laquelle ils ont besoin d'un soutien, il a souligné que les pays qui ont demandé l'évaluation de leurs besoins sont en cours. Il a encouragé les pays à soumettre leur demande.

M. SYANDA a appelé l'ONPV à rejoindre ePhyto comme solution et a apprécié la demande qui a été faite d'inclure ePhyto dans la stratégie phytosanitaire pour l'Afrique.

Mme Luiza voulait savoir pourquoi les parties contractantes ne participent pas à ePhyto et s'il existe un lien entre ePhyto et Afcta.

M. SYANDA a indiqué que ePhyto n'est limité qu'à l'échange de certificats.

Un participant du Sénégal a souhaité savoir ce qu'il adviendrait des pays ayant déjà adhéré à ePhyto et comment le mécanisme fonctionnerait si d'autres certificats étaient absorbés.

La réponse de M. SYANDA a été que le système est conçu de manière à pouvoir accepter d'autres certificats.

Un participant de Côte d'Ivoire voulait savoir si un pays passait d'un guichet unique national à un ePhyto ? Et quel type d'assistance la CIPV fournit-elle aux parties contractantes ?

La réponse donnée a été que la structure permet de passer du guichet unique à ePhyto, et le guichet unique du pays devrait être en mesure de produire un XML. La CIPV

fournit un soutien aux parties contractantes si elles sont invitées à le faire, notamment en matière de renforcement des capacités.

M. Antonia VAZ a voulu savoir ce qui se passerait si les pays ont un problème d'internet ?

M. SYANDA a répondu en disant que les pays à guichet unique obtiennent des informations et qu'il est conseillé aux ONPV de faire des efforts et d'améliorer leur efficacité Internet pour tirer parti des avantages de l'ePhyto.

7.3 Obligations nationales en matière de communication d'informations

M. Qingpo YANG a fait une présentation sur obligations nationales en matière de communication d'informations (NRO) axée sur la déclaration des organismes nuisibles et l'expérience des ONPV sur les NRO. Il a informé la réunion que l'année dernière, 2020, il a organisé l'atelier sur les obligations de rapport pour la région Afrique. Il a donné un aperçu général de l'obligation de déclaration nationale et s'est concentré sur le but, les raisons et les obligations. Il a fait allusion au fait que les ONPV sont tenues de faire rapport afin de contrôler les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux et d'empêcher la propagation internationale, ceci en s'assurant que les informations phytosanitaires officielles disponibles pour assurer la sécurité du commerce et de l'environnement contre les organismes nuisibles, par conséquent, toutes les Parties contractantes sont obligées de la mise en œuvre des exigences de déclaration.

Il a décrit les examens généraux des obligations nationales de déclaration publiques et des obligations nationales bilatérales de déclaration. Il a également expliqué le rôle du point de contact de la CIPV qui a été adopté par la CMP en 2006, et l'obligation nationale de déclaration fournit des orientations aux Parties contractantes pour accéder au GIEC et pouvoir modifier les informations.

Il a présenté un résumé des rapports d'organismes nuisibles soumis par les Parties contractantes de 2017 à 2021, qui montre les rapports d'organismes nuisibles mis à jour et le nombre de rapports des Parties contractantes, et pour 2021, l'Afrique a soumis un rapport d'organismes nuisibles par une Partie contractante. Il a encouragé les États membres à s'inscrire au cours d'apprentissage en ligne pour NRO et a fourni le lien.

Il a présenté le plan de travail des NRO en 2021 qui est principalement :

- Pour activer le sous-groupe IC sur NRO
- Explorer les moyens de visualiser le rapport de ravageurs sur la cartographie globale. Par exemple, là où la couleur est plus foncée, cela montre que le pays

Le système d'alerte phytosanitaire nord-américain (PAS)

Une présentation enregistrée par Stephanie Bloem (NAPPO) a été présentée sur le Système d'alerte phytosanitaire nord-américain (PAS). La NAPPO est composée de trois (3) pays : le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Elle a présenté la structure du PAS et comment les pays membres bénéficient de ce système.

Elle a indiqué que le site internet est disponible pour toute information et la liste des cinq (5) pays qui visitent le plus leur portail.

A la fin de sa présentation, des commentaires ont été faits dont Mathew Abang, qui a fait une remarque que les pays africains gagneraient à mettre en place un système d'alerte.

7.4 Coordonner l'effort mondial pour réduire l'introduction d'organismes nuisibles par la voie des conteneurs maritimes

Mme Faith NDUNGE, membre du CI pour l'Afrique a donné un aperçu des risques associés au mouvement des conteneurs maritimes et de leurs cargaisons. Elle a signalé qu'en 2019, il y avait 25 unités de transport de fret dans le monde avec 217 millions de voyages, ce qui présente un risque élevé de contamination par les parasites.

Elle a présenté la recommandation du CPM sur les conteneurs maritimes et la création du groupe de travail sur les conteneurs maritimes (SCTF), un sous-groupe IC créé dans le but de superviser et de diriger la mise en œuvre du plan d'action complémentaire sur les conteneurs maritimes et l'exploitation d'ici décembre 2021. Elle a également fait une brève présentation des réalisations de la SCTF au cours des 5 dernières années.

En conclusion, elle a décrit les attentes énoncées de la CPM-16 en 2022 sur les conteneurs maritimes comme suit :

- Créer un groupe de discussion CPM sur les conteneurs maritimes
- Considérer la valeur d'un atelier international qui pourrait se tenir fin 2022
- Prendre une décision sur la révision de la recommandation CPM n°6 sur les conteneurs maritimes et la NIMP potentielle sur les conteneurs maritimes.

7.5 Processus d'établissement de normes pour les normes internationales pour les mesures phytosanitaires

L'Unité d'établissement des normes (SSU) de la CIPV a présenté une vidéo sur le processus d'établissement des normes. La présentation a souligné l'importance des principes phytosanitaires des plantes et de l'application des mesures phytosanitaires dans le commerce international et les contributions des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) à l'Agenda 2030 des Nations Unies et aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies dans trois domaines :

- Protéger l'agriculture durable et améliorer la sécurité alimentaire mondiale
- Pour protéger l'environnement, la forêt et la biodiversité
- Faciliter les développements économiques et commerciaux

Cette présentation indiquait également qu'à partir de juillet, il y avait :

- 45 NIMP adoptées
- 29 protocoles de diagnostic
- 39 traitements phytosanitaires
- Recommandations CPM

Le SSU a expliqué en détail le processus d'établissement des normes et cela était important pour la Région africaine d'avoir une compréhension claire du processus. Elle a indiqué qu'une norme prend 6-8 ans pour être adoptée, le processus est séparé en quatre étapes, qui se font de manière transparente, et tous les CP peuvent participer à toutes les étapes.

De plus, le processus d'élaboration des protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés a été expliqué; qui prend 4-5 ans du développement à l'adoption.

M. David KAMANGIRA a apprécié la présentation car elle a aidé les États membres à comprendre le processus impliqué dans l'établissement de normes et les protocoles de diagnostic et a demandé au CP de soumettre leurs sujets pour examen ainsi que des commentaires de fond/techniques sur les consultations en cours.

Le Directeur du CPI-UA, le Dr MEZUI M'ELLA a félicité la présentation et a suggéré qu'elle pourrait être plus utile à toutes les Parties contractantes si la présentation était dans les deux langues, le français et l'anglais et que la présentation pouvait être mise côte à côte. Il a estimé qu'il serait fastidieux de revenir en arrière et de regarder le document en français.

Le Directeur du CPI-UA a également fait écho au commentaire de M. KAMANGIRA selon lequel les PC doivent soumettre leurs sujets et les a exhortés à ce que des normes de produits soient lancées pour que vous puissiez les examiner et faire partie des experts dans les domaines mentionnés.

8. Séance de clôture

Conclusion de l'atelier/ Date et lieu de la prochaine réunion

Le président a indiqué que la prochaine réunion, si possible, ne sera pas une réunion virtuelle et que les pays devraient se porter volontaires pour accueillir l'événement qui se tiendra en septembre 2021.

Les parties contractantes ne se sont pas portées volontaires et ont eu la possibilité d'aller consulter leur pays et de donner leur avis et les ONPV auront le temps de décider jusqu'en janvier 2022.

Evaluation en ligne de l'atelier

Un sondage en ligne a été fait pour avoir les commentaires des participants.

Adoption du rapport

Les participants ont été invités à faire leurs commentaires sur le projet de rapport de l'atelier qui sera préparés par les rapporteurs. La rédaction du rapport qui devrait être finalisé du 1er au 8 octobre 2021. Rapport final sera partage le 15 octobre et sera disponible en versions française et anglaise.

Mots de Clôture

Le président M. KOUAME KONAN a remercié tous les participants pour leur présence et leur participation active à l'atelier, en précisant que l'atelier a donné l'occasion d'apprendre en dépit du fait que la réunion soit virtuelle et des problèmes de connectivité internet rencontrés.

Il a rappelé aux parties contractantes que la réunion du groupe de planification stratégique (SPG) aura lieu en octobre 2021 et que ce sera l'occasion d'exprimer les opinions et commentaires de la région Afrique sur le besoin d'un Organe subsidiaire pour examiner les problèmes liés à la gestion efficace d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.

Il a exhorté les membres à y assister et à soumettre davantage de commentaires sur le projet de NIMP à soumettre sur l'OCS.

Le Directeur du CPI-UA, le Dr MEZUI M'ELLA, a prononcé le discours de clôture en remerciant tous les participants ; il a apprécié toutes les présentations qui ont été faites au cours de l'atelier. Il a remercié le Bureau régional de la FAO et le Secrétariat de la CIPV pour leurs précieuses collaborations. Il a également exhorté les pays à s'aligner sur la solution ePhyto. Il a également mentionné que la stratégie phytosanitaire pour l'Afrique sera présentée aux ministres responsables de l'agriculture lors de la réunion de l'UA pour approbation.

Il a enfin déclaré clos les travaux de l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique.

Annex1: AGENDA - 2021 IPPC REGIONAL WORKSHOP FOR AFRICA

THEME: IYPH LEGACY

Virtual Meeting
21-24 September, 11.00 am to 02.00 pm (Rome time)

Registration link for this meeting:

https://fao.zoom.us/meeting/register/tJlpfuqvqT4uG9aJ6izMkrdA3xmQ7VFjPF_o

No	Item	Time (min.)	Document	Presenter / Facilitator
Day 1,				
Opening session and Updates: (70 minutes)				
Chair of the opening Session:				
1	Opening of the Session	20		Director AU-IAPSC
1.1	Welcome remarks: <ul style="list-style-type: none"> - IPPC Secretariat - CPM Bureau Chair - ADG of Regional Office / FAOR - AUC DARBE (Director) 		Video Live Live Live	Avetik NERSISYAN Lucien KOUAME Gabriel ABEBE HAILE Godfrey BAHIIIGWA
2	Meeting Arrangements and	5		Chair
2.1	Election of the Rapporteur			
2.2	Adoption of the Agenda		Doc	
3	Administrative Matters	5		Organizer
3.1	Participants list		Doc	
4.	Updates on Governance and Strategic issues			
4.1	Governance and strategy (CPM, CPM Bureau)	10	Doc	Lucien KOUAME
4.3	Update from IC	10	Recorded presentation	Faith NDUNGE
4.4	Comments and discussions	10		All
Day 1,				

Session 1: Drafts standards and CPM recommendations (110 minutes)				
5	Section 1: Discuss substantive comments on draft standards and recommendations (this will involve presentations, discussion and questions from workshop's participants)			
5.1	Revision of ISPM 4 (Requirements for the establishment of pest free areas) (2009-002)	40	Doc	SC Member
5.2	Use of specific import authorizations (Annex to ISPM 20: Guidelines for a phytosanitary import regulatory system) (2008-006)	40	Doc	SC Member
5.3	Revision of ISPM 18 (Guidelines for the use of irradiation as a phytosanitary measure) (2014-007)	30	Doc	SC Member
Day 2,				
Session 1: Drafts standards and CPM recommendations: (180 minutes)				
4.2	Update from SC	10	Live	Ezequiel FERRO
5.4	2021 Amendments to ISPM 5	30	Doc	David KAMANGIRA
5.5	CPM recommendation on Contaminating pest"	30	Doc	David KAMANGIRA
5.6	Commodity-based standards for phytosanitary measures (2019-008)	30	Doc	David KAMANGIRA
5.7	Audits in the Phytosanitary context (2015-014)	30	DC	David KAMANGIRA
5.8	Focused Revision of ISPM 12 in relation to re-export (2015-011)	30	Doc	David KAMANGIRA
5.9	Draft 2020 Amendments to ISPM 5 (Glossary on phytosanitary terms) (1994-001)	30	DC	David KAMANGIRA
Day 3,				
Session 3: Regional activities: (160 minutes)				
6	Section 2: Implementing and raising awareness in the framework of FAO/ RPPOs This section will consist of presentations followed by discussion and questions from the participants			
6.1	Regional FAO phytosanitary capacity development activities	20	Doc	Jean BAHAMA
6.2	RPPO activities	20	Doc	Luiza MUNYUA
6.3	Topics of interest for the region 1. Locust outbreak in Eastern and Southern Africa; Capacity development of DL in West Africa. 2. Preparedness in effectively handling pests outbreak (including Fusarium wilt TR4, FAW guidelines)	20	Doc	Shoki AI DOBAI Sarah BRUNEL

	3. Guidelines for the impact assessment of covid-19 on plant health implementation in contracting parties.	20		
	4 "Emerging pest issues in Africa"	20		Mamba Damas (DRC)
	- Wheat blast in Zambia			
	- Fusarium wilt in Mozambique			
	- Mango mealybug (Rastrococcus invadens Williams) in Rwanda	10		Kenn M'SISKA
	- Discussions on Emerging pest issues	10		Antonia VAZ
		10		
		20		Abera HAILE
				All

Day 3,

Session 4 Implementation issues: (110 minutes)

7	Section 3: Moving together from ideas to action (facilitated session)			
	This section will consist of presentations followed by discussion and questions from the participants			

7.1	IYPH Legacy	20	Doc	Kenn M'SISKA
-----	-------------	----	-----	---------------------

Day 4,

Session 4 : Implementation issues and standards setting process (120 minutes)

7.2	ePhyto Solutions	20	Doc	Josiah SYANDA
-----	------------------	----	-----	----------------------

7.3	National Reporting Obligation – Focused session on pest reporting	20	Doc	Qingpo YANG
	NAPPO experience on NROs	20		NAPPO

7.4	Coordinating the global effort to reduce the introduction of pests through the Sea Container Pathway	30	Doc	Faith NDUNGE
-----	--	----	-----	---------------------

7.5	Standard setting process including DPs and PTs	30	Doc	Erika MANGILI Adriana MOREIRA
-----	--	----	-----	--

Day 4,

Session 5 : Closing session (70 minutes)

8	Conclusion of the workshop/ Date and Venue of the Next Meeting	10		Chair of Workshop
9	Online survey of the workshop	20		IPPC Secretariat
10	Adoption of the Report (Procedure to be decided)	20		
11	Close of the meeting	10		Bureau Member IAPSC

Appendix 2: PARTICIPANTS LIST - 2021 IPPC REGIONAL WORKSHOP FOR AFRICA

	First Name	Last Name	Email
1	Velleminah Sizwile	Pelokgale	vsizwile@gmail.com
2	Faith Ndunge		fndunge@kephis.org
3	Masar	Fall	fallmass18@yahoo.fr
4	sara	giuliani	sara.giuliani@fao.org
5	Mutui Theo		mutuitm@gmail.com
6	Flaubert NANA SANI-au-iapsc		SaniF@africa-union.org
7	Gustave	BAMBARA	lgustbamb2005@yahoo.fr
8	Leonardo	Scarton	leonardo.scarton@fao.org
9	Mohyeldeen		Mohy.tohami@igad.int
10	Godfrey	Bahiigwa	bahiigwag@africa-union.org
11	Kgabo	Matlala	KgaboMa@Dalrrd.gov.za
12	Afonso	Sitole	afonsostl@yahoo.com
13	JOVITA	AKIUMBENI	Akiumbenij@africa-union.org
14	Mellon Kabole-Kenya		mellonkabole@gmail.com
15	Beatrice	Uwumukiza	buwumukiza@rica.gov.rw
16	Sydney	Mfune	mrmfune@gmail.com
17	Dr Gandu Sebastien		sgandu2000@yahoo.com
18	Lahatra Hery Zo	RABEMIAFARA	lrabemiafara@gmail.com
19	Providence	Mugari	peeanne@gmail.com
20	Adriana	Moreira	Adriana.Moreira@fao.org
21	Jean	BAHAMA	jean.bahama@fao.org
22	Alphonsine Louhouari, Congo-Brazzaville		louhouari@yahoo.fr
23	Ackson	Matemanga	Ackson.Matemanga@fao.org
24	Justin	KABORE	djastykab@yahoo.fr
25	Martin	Siazemo	martinkabemba@yahoo.com
26	David Kamangira	Kamangira	davidkamangira1@gmail.com
27	Antonia	Vaz	avaz5099@gmail.com
28	S�raphine	ADA ELLA epouse MINKO	minkoseraphine@yahoo.fr
29	EBENEZER	IDACHABA	idnezer@yahoo.com
30	Erika	Mangili Andre	Erika.MangiliAndre@fao.org
31	Faouzia	Chakiri	sg.chakiri@gmail.com
32	Laurent Azambou		azamboulaurent@yahoo.fr
33	N'guessan	KOUASSI	ngnissan143@gmail.com
34	cornelius	mokgoko	Cmokgoko91@gmail.com
35	Chipi-AU-IAPSC		KansilangaC@africa-union.org
36	Abdoulaye Moussa Abderaman		charafa2009@gmail.com
37	Alphonsine Louhouari, Congo-Brazzaville		lohouari@yahoo.fr
38	Ewa	Cz	Ewa.Czerwien@fao.org
39	Dr Gandu Sebastien		sgandu2000@yhoo.com
40	Doreen	Chomba	dchomba71@gmail.com

41	Kemelo Neelo	Seadimo	Knseadimo@gmail.com
42	Abebe	Haile	abebe.hailegabriel@fao.org
43	Abdoulaye Moussa Abderaman		charafa200@gmail.com
44	Thizwilondi	Munzhelele	ThizwilondiMU@dalrrd.gov.za
45	Pregnon Samson Aziz	OURAHIO	samsonaziz14@gmail.com
46	Raf	Adg	raf-adg@fao.org
47	Bah	Boni	bahboni@yahoo.fr
48	STELLA	APOLOT	sapolot@eachq.org
49	Mdili	Katemani	phs@kilimo.go.tz
50	Shoki	Al-Dobai	Shoki.aldobai@fao.org
51	Dr Gandu Sebastien		sgndu2000@yahoo.com
52	Demba	Bah	bahdemba528@gmail.com
53	Pélagie	Kafando	zoungrana.plagie@yahoo.fr
54	Angèle	YAO BEDI	yaoangele02@gmail.com
55	Sébastien	Interp	gandusebastien@gmail.com
56	Beatrice	Uwumukiza	buwumukiza@yahoo.fr
57	Maria	Mafadza	MariaMaf@dalrrd.gov.za
58	Prudence	Attipoe	tonattipoe@yahoo.co.uk
59	Alex Muvea		amuvea@kephis.org
60	Luiza	Munyua	MunyuaL@africa-union.org
61	ABAKAR	Mohammed	fanamygcd@yahoo.fr
62	Josiah	Syanda	jsyanda@kephis.org
63	margaret	matengu	margaretmatengu@yahoo.com
64	MuneiwaR		MuneiwaR@daff.gov.za
65	Amenan Rose	Kouassi	rosekouassi@live.fr
66	Phyllis	Githaiga	pwgithaiga@gmail.com
67	Mathew	Abang	Mathew.Abang@fao.org
68	Delphine	KANA FOTSA	Kanad@africa-union.org
69	Batiseba	Tembo	batemfe@yahoo.com
70	Chipiliro	Kansilanga	chipsonk@gmail.com
71			Lorenzo.Sficas@fao.org
72	SAHOLY NOMENJANAHARY	RAMILIARIJAONA	lyhosa@gmail.com
73	Abera Teklemariam HAILE, FAO SFE		Abera.Haile@fao.org
74	Aoife	Cassin	Aoife.Cassin@fao.org
75	Thècle Ruth	Motale Bume	mthecle@yahoo.fr
76	Issimaila	Mohamed	issimaila2002@yahoo.fr
77	msiska	kenn	msiska12@yahoo.co.uk
78	Qingpo	yang	qingpo.yang@fao.org
79	koffi	Pelagie	koffip@africa-union.org
80	Joyce Brenda	Kisingiri	brendaagric.maaif@gmail.com
81	Sarah	BRUNEL	sarah.brunel@fao.org
82	Patience	Mawere	pmawere@gmail.com
83	Similo George	Mavimbela	seemelo@yahoo.com
84	Interpreter - Samuel Mezui		samyclaudel1@gmail.com
85	Steve	BANOK AU- IAPSC	martialbanok@yahoo.fr
86	Ezequiel	Ferro	eferro@senasa.gob.ar

87	Shirley	Mathelemuse	Shirleymat@dalrrd.gov.za
88	Maryben	Chiatoh	KuoC@africa-union.org
89	Ale	Jimenez	Alejandra.JimenezTabares@fao.org
90	Descartes	Koumba	Descartes.Koumba@fao.org
91	Pritchard	Mukuwa	pritchardmukuwa@yahoo.com
92	Theophilus	Mutui	tmutui@kephis.org
93	Lucien	Kouame	l_kouame@yahoo.fr
94	Charles	GUI	mresanti5@yahoo.fr
95	Agnes	Njati	akarei@kephis.org
96	Arabang Phenyoy	Arabang	aarabang@gmail.com
97	Dominique	OUEDRAOGO	oueddoms@yahoo.fr
98	Mellon	Kabole	mkabole@kephis.org
99	Hellen	Mwarey	hmwarey@kephis.org
100	Dr. JG	MEZUI M'ELLA	MezuiJG@africa-union.org
101	mable	mudenda	banji.mudenda@gmail.com
102	Gilberte	KY	ildazey@gmail.com
103	Tekleab	M.Ketema	tekleabketema@gmail.com
104	Keabetswe	Ntlogelang	kntlogelang@gov.bw